

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHÉCAIRE CONCOURS

Epreuve matière : Note de synthèse

N° Anonymat : V240NAT1110241 Nombre de pages : 4

Epreuve - Matière : Note de synthèse Session : 2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiels.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

La question de la responsabilité de l'auteur vis-à-vis de son œuvre et de la relation entre ceux-ci fait depuis longtemps débat. Traditionnellement, on a souvent jugé la moralité de l'auteur à l'aune de ses écrits, comme le montre le cas de Flaubert condamné en 1857 pour Madame Bovary. Cette question a refait surface au cours des dernières années sous l'impulsion du mouvement féministe #MeToo, qui vise à dénoncer les actes d'agressions et de violences sexuelles de la part de certaines personnalités publiques issues notamment du milieu du cinéma, et à reconnaître voire censurer leur œuvre pour ces raisons. Cette problématique continue à faire débat alors que de nouvelles accusations continuent régulièrement à être exposées dans les médias, comme le montrent les exemples les plus récents de Gérard Depardieu et de Benoît Jacquot. Ainsi, quels enjeux sont posés par la question de la relation entre l'œuvre et son auteur ? Tout d'abord, la prise en compte de cette problématique et les réponses apportées ont évolué au fil des siècles selon le contexte historique et sociétal dans lequel les œuvres et les auteurs s'inscrivent (I). De nos jours, le débat reste ouvert et fait appel à des arguments notamment juridiques, et des solutions diverses sont adoptées pour traiter cette question (II).

I. L'évolution historique de la question de l'œuvre et son auteur

A. Les affaires historiques et l'importance de la moralité

Les auteurs ont longtemps été jugés, voire condamnés ou censurés, selon le respect ou non de critères moraux dans leurs écrits, comme le démontre l'exemple de Flaubert pour Madame Bovary. Cependant,

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHÉCAIRE CONCOURS  
Epreuve matière : Note de synthèse  
N° Anonymat : V240NAT1110241 Nombre de pages : 4

comme l'indique Gisèle Sapiro, Flaubert a toujours refusé toute responsabilité vis-à-vis de son œuvre, considérant qu'il incombe aux lecteurs eux-mêmes d'interpréter l'œuvre et d'en tirer ou non une moralité, sans lien direct avec son auteur. De même, Proust postule dans Contre Sainte-Beuve qu'il existe deux «mois» de l'écrivain : un «moi profond» à l'origine de l'œuvre, et un moi social qui évolue dans le monde et la société. Ces deux «mois» étant séparés, on peut supposer comme le fait André Perrin qu'on ne peut juger une œuvre selon les actions de son auteur, et vice-versa. Cet argument explique en partie la complaisance avec laquelle les écrits antisémites de Céline ont pu être traités, notamment Bagatelles pour un massacre paru en 1938. Philippe Roussin met en lumière le fait que la réception critique de cette œuvre a été globalement élégante à l'époque, s'attachant notamment à la qualité du style, ce qui révèle l'antisémitisme du milieu littéraire d'alors.

L'argument de la morale a donc souvent été utilisé à l'encontre des auteurs et de leurs œuvres, mais il a évolué à mesure que les critères moraux de ce qui est acceptable ou non ont évolués, et il reste actuellement utilisé.

### B - La résurgence du débat sous l'impulsion du féminisme

Le mouvement #MeToo a permis de mettre en lumière les actes d'agressions et de violences à l'égard des femmes de nombreux artistes. Ces révélations ont poussé la société dans son ensemble à reconstruire le prestige accordé à certaines de ces personnalités. Ainsi, Sophie Cachan rappelle que Picasso a été accusé de violence et de misogynie, et que le traitement de son œuvre est en partie remis en question sous l'influence des revendications féministes. Un autre exemple est celui de l'écrivain Gabriel Matzneff, comme traité dans l'article de Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin. Les journalistes expliquent que malgré la pédophilie notoire de cet auteur, visible au sein-même de ses œuvres, il a tout de même reçu le prix Renandot en 2013 et n'a longtemps pas été inquiété. #MeToo, le mouvement féministe, et le livre de Vanessa Springora dénonçant les faits ont cependant changé la donne et remis son œuvre en question. Ainsi, Viviane Thill montre que l'on assiste parfois à des appels à

la censure ou au boycott des œuvres de ces auteurs considérés comme problématiques.

les évolutions de

Ainsi, les critères de moralité, bien que fluctuants avec la société, restent importants pour comprendre la réception de certaines œuvres, et le traitement de leurs auteurs. Comment ces questions sont-elles traitées par la loi, et quelles solutions pratiques peuvent-être mises en œuvre pour répondre à ces problématiques qui continuent à faire débat?

## II. Les enjeux actuels des œuvres ou auteurs perçus comme problématiques.

### A - Le traitement judiciaire

L'affaire d'Agnès Tricoire revient sur la décision du tribunal correctionnel du 16 novembre 2006 concernant le roman Pogram d'Eric Bénier Burckel, paru en 2005. Ce roman a été notamment accusé de délits d'injures antisémites et de provocation à la haine raciale. Le tribunal a cependant jugé que, s'agissant des œuvres de fiction, il existe une distanciation entre l'œuvre et son auteur, qui ne peut donc être condamné pour les propos tenus au sein de ses écrits – à condition qu'il s'agisse bien de fiction, et que l'auteur ne fasse pas une apologie délibérée de crimes. Ainsi, la justice a considéré à travers cette décision qu'il existe une distinction entre l'auteur lui-même et ce qu'il choisit de représenter dans ses écrits, ses derniers ne pouvant a priori justifier la condamnation de l'auteur. La question de l'intention de l'auteur est donc au cœur du débat, mais il est difficile pour la justice de déterminer celle-ci, notamment car la réception critique et publique d'une œuvre noie parfois le contexte de son écriture. On constate cependant que cette décision judiciaire est à l'opposé de celle rendue pour Flaubert en 1857, ce qui traduit une évolution de la justice qui s'attache moins aux questions de la moralité.

Au-delà des actions en justice, d'autres modalités de traitement de ces auteurs et œuvres jugés problématiques sont actuellement étudiées et mises en place par divers acteurs de la société.

### B - Les solutions actuelles et l'enjeu de la contextualisation

La contextualisation est souvent devenue la réponse apportée pour permettre au public de mieux appréhender certaines œuvres. Ainsi, certains ont plaidé pour que les pamphlets antisémites, ne puissent être republiés de Céline

qu'à condition de faire partie d'une édition critique, avec une analyse des procédés argumentatifs et des mensonges utilisés par l'auteur. De même, pour le cas de Picasso, les études de genre anglo-saxonnes se sont attachées à analyser le traitement de la femme dans son œuvre, et certains musées se sont emparé de leur rôle de contextualisation en organisant des séminaires ou en réaménageant leurs parcours d'expositions. Une autre nécessité est celle de mieux représenter et médialiser la parole des victimes ou des minorités concernées par les actes répréhensibles de certains auteurs, comme le rappelle Viviane Thill. Ainsi, le livre de Vanessa Springora sur Gabriel Matzneff a permis de briser le silence qui entourait jusqu'alors la pédophilie de ce dernier.

On peut donc constater que la question de la séparation entre l'œuvre et son auteur continue à faire débat dans la société actuelle, sans trouver de consensus. Ainsi, les éditions Gallimard ont finalement décidé de suspendre leur projet de republication des pamphlets antisémites de Céline en 2018. Alors que les faits de viols, violences, misogynie ou pédophilie imputés à certains artistes continuent à faire surface, et alors que certains s'inquiètent d'un retour de la moralité question morale, des réponses restent à trouver, dont la (re)contextualisation des œuvres est sans toute une importante première étape.